

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 9 décembre 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 9 décembre 2024 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal : Demande de mise en retraite d'un fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service Scolaire – Décision

B Séance publique

1. Finances communales : Budget rectifié pour l'exercice 2024 et budget pour l'exercice 2025 - Présentation des chiffres
2. Transactions immobilières : Cession gratuite entre la société à responsabilité limitée « FECCPROM S.à r.l. » et la Commune de Dippach en ce qui concerne des fonds sis à Dippach au lieu-dit « Beim Waassertuerm » - Décision quant à l'acte notarié
3. Conventions et contrats :
 - 3.1. Convention de collaboration dans le cadre du fonctionnement de l'office social commun de Mamer - Décision quant à la convention de 2024
 - 3.2. Contrat de bail commercial entre la commune et le tenancier de la Parkbrasserie « Schou » - Avenant au contrat de bail - Décision
4. Déclaration d'intention concernant la participation, et en particulier l'élaboration d'une étude de faisabilité relative à la construction d'une structure d'accueil pour personnes âgées avec la Commune de Reckange-sur-Mess - Décision
5. Projet « Super Senior » du Mouvement pour l'Égalité des Chances pour tous – Décision d'adhésion

6. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
7. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 3 décembre 2024

La présidente,

Pour le collège échevinal,

pour le secrétaire empêché,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Dirk KIRSCHTEN

Remarques :

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu.

- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du mardi, 3 décembre 2024. **Il est à noter que c'est seulement cette version qui fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale est à considérer comme étant à titre indicatif.**